

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance du 20 janvier 2015 à 19h30
à Niederhergheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine	X		
	KREMBEL Philippe	X		
	THIRIET Emmanuelle	X		
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle	X		
	MARETS Patric	X		
	MISSLIN Christine		X	MARETS P.
	SANJUAN José	X		
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
	MASSON Laurence		X	BOOG F.
MUNWILLER	WERNER Patrice	X		
	MENAUT Philippe		X	
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine	X		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	X		
	ZEMB Alain	X		
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard	X		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard		X	LAPP P.
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

Mme Marie SAUVE, *Directrice Générale des Services*,

Auditeur : 0

Presse : L'Alsace -

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 19 h 30.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 9 Décembre 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- Point 05** - GERPLAN Programme d'actions 2015
- Point 06** - Avenant n° 1 au marché d'exploitation des déchetteries
- Point 07** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Arrêté n° 35/2014 du 28 novembre 2014**
Portant nomination d'un régisseur de recettes pour l'aire d'accueil des gens du voyage

- **Décision n° 36/2014 du 27 novembre 2014**
Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et d'Ensisheim
Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 3 "Pesage et contrôle d'accès" attribué à l'entreprise PMA de 67610 La Wantzenau, portant sur des prestations en plus-value pour la fourniture d'un ensemble PC
Montant de l'avenant n° 1 : 1 190,00 € HT, portant le montant initial du marché de 63 500,00 € HT à 64 690,00 € HT

- **Décision n° 37/2014 du 27 novembre 2014**
Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et d'Ensisheim
Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 15 "Peinture intérieure" attribué à l'entreprise DG PEINTURE SàRL de 67390 Marckolsheim, portant sur des prestations en moins-value concernant l'application de deux couches époxy polyamide sur sol béton.
Montant de l'avenant n° 1 : 1 484,23 € HT, ramenant le montant initial du marché de 3 393,39 € HT à 1 909,16 € HT

- **Décision n° 38/2014 du 2 décembre 2014**
Opération : Construction d'une salle communale et associative à Biltzheim
Objet de la décision : avenant n° 2 au marché de travaux lot n° 11 "Chauffage ECS" attribué à l'entreprise EIMI de 68210 Retzwiller, portant sur des prestations en plus-value pour la réalisation des attentes gaz du cuisiniste et la modification de l'épaisseur d'isolant du plancher chauffant
Montant de l'avenant n° 2 : 4 038,00 € HT, portant le montant initial du marché de 99 000 € HT à 103 038,00 € HT

- **Décision n° 39/2014 du 3 décembre 2014**
Opération : Construction d'une salle communale et associative à Biltzheim
Objet de la décision : marché de travaux complémentaires au lot n° 1 "Terrassement-VRD" attribué à l'entreprise TP SCHNEIDER de 68270 Wittenheim, portant sur des travaux de remblayage supplémentaire du parking Nord et l'aménagement du parking Sud de la salle communale avec parvis et l'ensemble du chemin piétonnier.
Montant du marché de travaux complémentaires : 56 540,20 € HT

- **Décision n° 40/2014 du 29 décembre 2014**
Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et d'Ensisheim
Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 2 "Réseaux secs" attribué à l'entreprise SAG VIGILEC de 67603 Sélestat, portant sur des prestations en moins-value pour mise en conformité des quantités données à titre évaluatif dans le DQE avec les quantités réelles.
Montant de l'avenant n° 1 : 4 807,86 € HT, ramenant le montant du marché initial de 33 389,51 € HT à 28 581,65 € HT

- **Décision n° 41/2014 du 29 décembre 2014**

Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et d'Ensisheim

Objet de la décision : avenant n° 2 au marché de travaux lot n° 3 "Pesage et contrôle d'accès" attribué à l'entreprise PMA de 67610 La Wantzenau, portant sur des prestations en moins-value suite à la suppression de la fourniture des imprimantes et notification du délai exact des prestations et matériels

Montant de l'avenant n° 2 : 380,00 € HT, portant le montant du marché initial après avenants n°1 et n°2 de 63 500,00 € HT à 64 310,00 € HT

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOLE-GRAND BALLON

Monsieur le Président expose :

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi Alur) du 24 mars 2014 prévoit à partir du 1^{er} juillet 2015, le désengagement de l'Etat dans l'instruction des Autorisations d'Urbanisme pour toute commune faisant partie d'une communauté de plus de 10 000 habitants. Aussi, toutes les communes de CCCHR sont concernées. Afin d'anticiper cette réforme, les communautés de communes de l'arrondissement ont réfléchi ensemble dans le cadre du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon à une façon de mutualiser la fonction d'instruction des Autorisations d'Urbanisme.

Le syndicat se dotera à cette fin d'un service commun d'autorisation du droit des sols qui instruira les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et les certificats d'urbanisme.

Le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon sera dès lors chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, leur délivrance relevant de la compétence exclusive du maire.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de réactualiser les statuts du syndicat mixte, dont le projet a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires. La modification consiste en l'ajout du dernier paragraphe de l'article 2 des statuts afin de permettre la mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé au profit des communes.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver la création de ce service, dont les frais de fonctionnement seront répartis entre les communes au prorata de leur population, sur la base prévisionnelle de 3,50 € par habitant. Ces communes seront invitées à approuver une convention de partenariat avec le syndicat mixte cf. article 5 alinéa 3 des statuts modifiés.

En tant que membre du syndicat mixte, il est demandé à la communauté de communes de valider la modification des statuts tels qu'annexés à la présente et la création du service mutualisé correspondant.

Le service démarrera au 1^{er} juillet 2015, un chef instructeur et deux agents instructeurs seront recrutés début 2^{ème} trimestre.

Il est rappelé que les Communes devront prévoir dans leur budget respectif, la dépense de fonctionnement correspondant en 2015 au 2/3 de la participation de la commune et 100% de la dépense d'investissement.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** les statuts modifiés du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Point n° 05 – GERPLAN : PROGRAMME D'ACTIONS 2015

La démarche GERPLAN, outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des territoires du Département du Haut-Rhin, est inscrite dans les enjeux du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019. La mise en œuvre d'actions qui en découlent fait l'objet d'un appel à projets annuel.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est l'interlocutrice privilégiée du Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en œuvre du GERPLAN et réalise à ce titre un recensement des actions portées par elle-même et/ou par les acteurs du territoire (communes, associations...).

Ainsi, la proposition du programme d'actions prévisionnel pour l'année 2015 présenté ci-après, prévoit des réalisations sous maîtrise d'ouvrage communale. Il reprend pour chaque action prévue dans le GERPLAN, le montant estimatif à prévoir ainsi que l'aide attendue du Département et des cofinanceurs :

GERPLAN 2015 CdC Centre Haut-Rhin		I/F	Coût TTC	Coût HT	CG 68		Co- financ.	Solde MO
Intitulé de l'opération	Maître ouvrage				%	€		
Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux								
Promotion du marché paysan à Ensisheim	Ville d'Ensisheim	F	18 000	15 000	50	9 000		9 000
Actions en faveur du milieu naturel								
Création d'un verger communal à Biltzheim	Commune de Biltzheim	I	16 800	14 000	40	5 600		11 200
Aménagement d'un verger communal à Oberentzen	Commune d'Oberentzen	I	668	607	40	243		425

Amgt environnemental d'une parcelle le long de la RD201 (bande cynégétique)	Commune d'Oberhergheim	I	7 200	6 000	40	2 400		4 800
Renaturation de l'étang d'Oberhergheim	Commune d'Oberhergheim	I	32 400	27 000	20	5 400	16 200	10 800
TOTAL			75 068	62 607		22 643		

La validation de ce programme par le Conseil de Communauté ainsi que par le Département permettra d'engager ces actions. Pour rappel les actions seront à engager avant le 1^{er} septembre 2015 et devront être soldées pour novembre 2015 (fonctionnement) ou novembre 2016 (investissement).

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **valide** le programme d'actions GERPLAN 2015 tel que présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président ou son représentant aux fins de solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

Point n° 06 – AVENANT N° 1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES

Par délibération en date du 24 juin 2014, la Communauté de Communes a confié le lot n°1 « exploitation des déchetteries de la CCCHR » du marché de service pour l'exploitation des déchetteries intercommunales à la société COVED demeurant Zone Industrielle – 68190 UNGERSHEIM. Le montant initial du marché est de 491.920,00 € HT par an, soit 1.475.760,00 € HT sur la durée totale du marché (3 ans).

Au regard de la configuration des lieux et de la fréquentation du site d'Ensisheim, la mise en place d'un second gardien a été envisagée sur la durée d'ouverture du site soit 28 heures par semaine. Cette modification sera effective à compter du 1^{er} février 2015 jusqu'au 31 janvier 2016.

Le forfait du poste 2.2.1 du BPU dédié au gardiennage du site d'Ensisheim passe de 5.334,00 € HT à 9.277,33 € HT par mois soit 47.320,00 € HT pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.

Une réflexion va également être menée pour la reprise éventuelle en régie du gardiennage et pour une diminution des heures d'ouverture de la déchetterie d'Oberhergheim.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 19 janvier 2015,



Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
Par 26 voix Pour et 1 abstention (M. José Sanjuan)***

- **approuve** l'avenant susvisé aux marchés de service pour la collecte des déchets et l'exploitation des déchetteries intercommunales – lot n°1 "exploitation des déchetteries de la CCCHR" pour un montant de 47.320 € HT, portant le montant total du marché initial de 1.475.760,00 € HT à 1.523.080,00 € HT.

Point n° 07 – DIVERS ET INFORMATIONS

- **Jeudi 12 février 2015** : Conseil de Communauté à Oberhergheim (DOB)
- **Mardi 31 mars 2015** : Conseil de Communauté à Ensisheim (Budget Primitif 2015)

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 20h15, Monsieur Gilbert MOSER, Maire de Niederhergheim, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 20 janvier 2015

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 9 Décembre 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- Point 05** - GERPLAN Programme d'actions 2015
- Point 06** - Avenant n° 1 au marché d'exploitation des déchetteries
- Point 07** - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine		
	KREMBEL Philippe		
	THIRIET Emmanuelle		
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine	MARETS P.	
	SANJUAN José		
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	FURLING Armand		
	MASSON Laurence	BOOG F.	
MUNWILLER	WERNER Patrice		



Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard	LAPP P.	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		

